

Dossards et inscriptions sur place :

Retraits des dossards au **Groupe scolaire des Baronnes (rue Vermeer) à Rosny-sur-Seine**
à partir de 7h30 le 23/06/19.

Matériel conseillé :

Réserve d'eau (ceinture porte bidon ou camelback) / Gobelet obligatoire.

Horaires :

Départ des courses : 9h pour le 35 km / 10h pour le 17 km et le 10 km.

Départs et arrivées du Trail du Pays de Sully au Groupe scolaire des Baronnes à Rosny-sur-Seine.

Environnement :

**PARCE QUE NOUS AIMONS LA NATURE, RESPECTONS LÀ ! NE JETER NI PAPIER,
NI EMBALLAGES DE BARRES, NI TUBES. GARDONS L'ESPRIT TRAIL !**

Ravitaillement :

Sur la zone de Départ / Arrivée - Sans ravitaillement sur le parcours de 10 km.

1 ravitaillement sur le parcours de 17 km - 3 ravitaillements sur le parcours de 35 km.

Barrière horaire au deuxième ravitaillement 3h30 (24ème km).

Récompenses :

Pour le 10 km : 1ers H et F des Catégories SE, V1, V2, V3, V4, Cadet, Junior et Espoir / 1ers Rosnéens H et F.

Pour le 17 km et le 35 km : 3 premiers H et F des Catégories SE, V1, V2 et V3 1ers H et F des Catégories Junior, Espoir et V4 / 1ers Rosnéens H et F.

Tee-shirt technique ou lot de même valeur pour tous.

Sécurité :

MANIFESTATION COUVERTE SOUS LE PLAN VIGIPIRATE

Une équipe médicale sur place. Du fait des difficultés d'accès au parcours, le temps d'intervention en cas d'accident ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Certaines parties des parcours pourraient être modifiées pour votre sécurité et le nombre de kilomètres corrigés.

Accompagnateurs à vélos interdits.

Trail du Pays de Sully

Départ 9h

35 KM

(dénivelé
+ 1 000 M)

Départ 10h

17 KM

(dénivelé
+ 450 M)

Départ 10h

10 KM

(dénivelé
+ 300 M)

Dimanche 23 juin 2019

Rosny-sur-Seine

csmr.athletisme.free.fr

Autorisation de courir sous certificat médical (course à pied en compétition) ou licence FFA

Contact : Alain DESCAVES - 06 81 25 78 64 - alain.descaves@orange.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer avant le 21 juin 2019

(date de réception faisant foi) à : **Alain DESCAVES**

10, Rue Aristide Briand, 78710 Rosny-sur-Seine

☐ **35 km : 25 €**

sur place : 28 €

☐ **17 km : 17 €**

sur place 20 €

☐ **10 km : 12 €**

sur place 15 €

Chèque à l'ordre du **CSM Rosny Athlétisme**

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email :

Téléphone / Portable :

N° Licence FFA ou Pass'Running :

Club :

ou **Non licencié** (joindre **OBLIGATOIREMENT** un **certificat médical datant de moins d'un an au jour de la course « de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »**)

☐ *Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité. Je déclare être couvert par une assurance personnelle et prendre sous ma responsabilité tout accident de santé pouvant être dû à la suite directe de l'épreuve.*

Date et signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Le / /

Signature :

RÈGLEMENT Trail du Pays de Sully

Épreuves :

Trois choix de course : une boucle de 10 km, 17 km ou 35 km en course à pied sur chemins et sentiers.

Participation :

Épreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans pour le 35 km et le 17 km, à partir de cadet pour le 10 km.

Inscription :

Conformément au renforcement du règlement de la FFA, il faut présenter une licence d'athlétisme FFA (Athlé compétition, athlé santé, loisirs ou pass running ou un certificat médical (original ou photocopie) de moins de un an à la date de l'événement avec la mention « de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ». Ces documents seront conservés par l'organisateur. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présence du certificat médical.

AUCUNE AUTRE LICENCE que celle de la FFA ne sera acceptée.

Sans ces justificatifs, l'organisation refusera l'inscription. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance civile souscrite auprès de la AIAC courtage.

Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droits d'engagement :

Avant le 21/06/2019, tarifs par personne : 10 km : 12 € - 17 km : 17 € - 35 km : 25 €

Par internet: www.le-sportif.com

Par téléchargement sur notre site du bulletin d'inscription : traildesully.free.fr et chèque à l'ordre du CSMR à envoyer à : **Alain DESCAVES** 10, rue Aristide Briand, 78710 Rosny-sur-Seine

ATTENTION ! AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ÊTRE EXIGÉ.

Inscription sur place, se renseigner avant. (limité à 600 participants)

Tarifs par personne sur place : 10 km : 15 € - 17 km : 20 € - 35 km : 28 €

Parcours :

Aux portes du Parc régional du Vexin, aux confins de l'Île-de-France et de la Normandie, sur les terres de SULLY ministre d'Henri IV, découvrez la pittoresque et sauvage forêt de Rosny-sur-Seine. À l'écart du bitume, le T.P.S. vous propose en une seule boucle, une verte escapade au pays natal de SULLY. Ces trois épreuves, fléchées et balisées comportent des ravitaillements "solide et liquide", malgré tout, la gourde est fortement conseillée.

Au programme un parcours de 10 km, initiation au trail (dénivelé de 200 m positif), un de 17 km (dénivelé de 450 m positif) et un de 35 km (dénivelé positif de 1000 m), sur des sentiers agréables, des chemins vallonnés néanmoins techniques, et sélectifs. Paysages bucoliques, point de vue sur les méandres de la Seine, parcours 100% nature.

Ami(e)s, prenez du plaisir, le T.P.S vous attend.

Renseignements :

Franco ARCA - 06 73 44 65 69 - franco.arca@wanadoo.fr ou trailpaysdesully@gmail.com

Alain DESCAVES - 06 81 25 78 64 - alain.descaves@orange.fr

